

## N° 01/08.2015 - BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1 PREAMBULE

Le budget 2016 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs pour 2'438 élèves (2'454 au budget 2015).

Le budget de l'année 2016 s'élève à CHF 11'345'084 et présente une diminution de CHF 171'737 (1.5 %) par rapport à celui de 2015.

Ce montant se répartit ainsi :

	2016	%	2015	%
Charges assumées par les communes	CHF 10'697'084	94.3	CHF 10'913'321	94.8
Prestations facturées aux parents et divers subsides	CHF 648'000	5.7	CHF 603'500	5.2
<i>Total</i>	<i>CHF 11'345'084</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 11'516'821</i>	<i>100.0</i>

Charges financières, déduction faite des recettes :

	2016	%	2015	%
Dépenses scolaires générales	CHF 1'949'900	18.2	CHF 1'872'250	17.1
Locaux scolaires	CHF 8'562'184	80.1	CHF 8'856'071	81.2
Transports des élèves secondaires	CHF 185'000	1.7	CHF 185'000	1.7
<i>Excédent de charges total</i>	<i>CHF 10'697'084</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 10'913'321</i>	<i>100.0</i>

	2016	2015	2014
Coût moyen budgétisé par élève	CHF 4'388	CHF 4'448	CHF 4'155

### 2 COMMENTAIRES

#### *Dépenses scolaires générales*

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière ainsi que les charges scolaires et périscolaires (devoirs surveillés, prestations des services dentaire et médical, école à la montagne, camps de ski, sport scolaire facultatif, camps d'été).

Selon les statuts, ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'exercice précédent.

Pour le calcul du budget 2016, afin d'être au plus près de la réalité, nous proposons que le nombre d'habitants et le nombre d'élèves correspondent aux derniers chiffres connus, à savoir le nombre d'habitants au 31 décembre 2014 et le nombre d'élèves au 31 juillet 2015.

### ***Locaux scolaires***

L'évaluation du coût des locaux scolaires est faite sur la base du barème actuel prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les frais d'exploitation et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

Ces coûts évoluent chaque année en fonction des nouveaux investissements et de la fin des amortissements :

#### a) Dans la commune de Morges

- Des investissements sont arrivés à terme dans les collèges de Beausobre et du Bluard
- L'unité de production de chaleur a été changée au collège de Chanel
- Les coûts du collège de la Gracieuse ont été réduits par l'encaissement de la location de locaux par le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation)
- Les chiffres du site de la Longeraie ont été réduits pour s'adapter au loyer net perçu par le bailleur

#### b) Dans la Couronne morgienne

- Une classe a été désaffectée au collège de Vufflens

Dans l'attente des comptes définitifs concernant les travaux au collège de Chanel, la construction du collège En Pontet (Colombier) et les agrandissements des collèges de Lully et de Romanel, le budget 2016 est établi avec les montants budgétés par les communes concernées.

Le Comité de direction a procédé à une analyse détaillée de l'inventaire des locaux ainsi que du mode de calcul des coûts, ce qui permet d'avoir une vision plus précise des locaux scolaires et de leur utilisation.

Les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires sont réparties à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2014 et, pour le budget 2016, à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 31 juillet 2015

## **3 PARTICIPATION DES COMMUNES**

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du présent budget. Il permet ainsi à chaque commune de reporter dans son budget communal les charges qui la concernent. Ce tableau est établi sur la base des hypothèses de travail liées à l'enclassement des élèves et à la population des communes. Il permet de déterminer le calcul des acomptes facturés aux communes.

#### 4 CONCLUSION

Grâce à un examen approfondi de l'ensemble des charges et des revenus, le budget 2016 présente une diminution de CHF 171'737 par rapport au budget 2015.

Le coût total par élève est réduit à CHF 4'388.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2016 et du préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,

**décide :**

D'adopter le budget pour l'exercice 2016 tel que présenté par le Comité de direction.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 17 août 2015.**

pour le Comité de direction  
la présidente



Isabelle Bonvin

le secrétaire



Marc Johannot